

LE SALAIRE MINIMUM BRÉSILIEN ET LA DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES OUVRIERS DE SÃO PAULO PAYÉS AU SALAIRE MINIMUM

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75.014 PARIS - FRANCE
TÉL. 320.36.20
C. C. P. 1248-74 N. PARIS

(Extraits du rapport de la Commission de Pastorale Ouvrière du diocèse de São Paulo, publié dans l'hebdomadaire "O SÃO PAULO" du 4 novembre 1972)

Comment l'ouvrier participe-t-il au développement actuel du Brésil? Pour répondre à cette question, nous transcrivons purement et simplement des données présentées dans "DIEESE em resumo" (Résumé du Département Intersyndical de Statistiques et d'Etudes Socio-économiques), 4e année, mars-avril 1972, n°2, p. 2,3 et 4:

Tableau n° 1 - Coût des produits alimentaires de base nécessaires à la subsistance mensuelle d'une personne adulte (São Paulo, décembre 1971)

Produit	Quantité	Prix moyen	Coût en cruzeiros (1)
viande	6 kg	6,69	40,14
lait	7,5 lit.	0,67	5,03
haricots en grain	4,5 kg	1,74	7,83
riz	3 kg	1,89	5,67
farine de blé	1,5 kg	1,34	2,01
pommes de terre	6 kg	0,76	4,56
tomates	9 kg	0,81	7,29
pain	6 kg	2,11	42,66
café	0,6 kg	5,30	3,18
bananes	7,5 dz.	0,45	3,38
sucre	3 kg	0,96	2,88
saindoux	0,750 kg	4,13	3,10
beurre	0,750 kg	12,08	9,06
total			105,79

(Sources: - produits et quantités: Décret-loi n°399 du 30/4/38
- prix moyen pour la ville de São Paulo: DIEESE)

Commentaire

La loi sur le salaire minimum ne tient compte que des besoins alimentaires du travailleur adulte, ce qui est en flagrante contradiction avec la Constitution fédérale qui prévoit le salaire minimum familial.

Si l'on prend comme base les éléments de l'alimentation du travailleur adulte et qu'on les transpose pour une famille de quatre personnes (le couple et deux enfants, ceux-ci consommant ensemble l'équivalent d'un adulte - soit en multipliant par trois), nous constatons que le coût minimum de l'alimentation pour une famille est de ~~320~~ 320,37 cruzeiros par mois. La dépense pour les besoins réels d'alimentation est donc supérieure de ~~52~~ 52,37 cruzeiros (soit 20%) par rapport au plus haut salaire minimum existant dans le pays (2): 268,00 cruzeiros; et cela sans tenir compte des autres dépenses comme l'habitat, l'habillement, la santé et les transports.

(1) le nouveau cruzeiro est actuellement légèrement supérieur au franc actuel (N.d.t.)

(2) Pour les Etats de São Paulo, Minas Gerais, District Fédéral Guanabara et Rio de Janeiro (N.d.t.)

161b

Le nombre d'heures nécessaires que doit fournir le travailleur payé au salaire minimum pour régler uniquement ses dépenses alimentaires, conformément à la loi n° 399, s'établit comme suit pour les années 1965 et 1971:

Tableau n° 2 - Nombre d'heures nécessaires pour acheter les produits alimentaires de base

Produit	Quantité	Décembre 1965	Décembre 1971
-	-	-	-
viande	6 kg	26h24min.	42h42m
lait	7,5 l.	4h15m	5h22m
haricots	4,5 kg	7h08m	8h19m
riz	3 kg	3h45m	6h03m
farine de blé	1,5 kg	2h23m	2h09m
pommes de terre	6 kg	7h36m	4h48m
tomates	9 kg	8h24m	7h48m
pain	6 kg	7h48m	13h30m
café	0,6 kg	46m	3h23m

(Sources: - produits et quantité: décret-loi n° 399 du 30/4/38
- prix moyen pour la ville de São Paulo: DIEESE)

Commentaires

Les résultats indiqués dans ce tableau permettent d'arriver aux conclusions suivantes:

a) le salaire minimum subit une nette détérioration avec le temps. Alors qu'en 1965, le travailleur payé au salaire minimum avait besoin de 87h20m de travail rémunéré pour acheter les produits alimentaires de base nécessaires à sa subsistance, il lui faut en 1971 113h26m. C'est-à-dire que pour consommer les mêmes produits alimentaires, il doit travailler chaque mois 26h6m de plus qu'en 1965.

La baisse réelle du pouvoir d'achat est évidente. Le salaire minimum actuel est basé sur la valeur du cruzeiro équivalent à 2,2 de celui de 1958. Cela veut dire que si le pouvoir d'achat représenté par le salaire minimum était en décembre de 5,90, il ne représente plus en décembre 1971 qu'une valeur de 2,2.

Pour que le salaire minimum actuel retrouve le pouvoir d'achat de décembre 1958, il faudrait un réajustement salarial de 265,3%. En décembre 1971, le salaire minimum devrait donc être de 598,56 cruzeiros.

b) Pour répondre aux besoins alimentaires de sa famille, l'ouvrier devrait travailler durant 262h en 1965, et 340h18m en 1971. Comme l'horaire mensuel est de 240h, il lui manquerait 22h en 1965 et 99h18m en 1971 pour satisfaire aux besoins alimentaires de base de sa famille, tels qu'ils sont définis par la loi.

c) si l'on prend comme base les 340h18m de 1971, le travailleur payé au salaire minimum devrait travailler chaque mois durant 791h21m pour satisfaire aussi à ses besoins en habitat, habillement, santé et transports.

Si l'on tient compte du fait que le travailleur payé au salaire minimum le plus élevé du pays (268,00 cruzeiros à São Paulo) gagne 0,016 cruzeiro à la minute, son salaire minimum réel correspondant à 791h21m de travail mensuel devrait être de 759,70 cruzeiros.

(Traduction DIAL - Droits réservés
pour la traduction française)